



Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Montmorency

Local B-1389 | tél. 450-975-6268



L'EXPRESSO

VOL 27 N° 6

2 novembre 2022

***** L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉVUE LE 8 NOVEMBRE
EST ANNULÉE.
PROCHAINE AG : 30 NOVEMBRE *****

PARTY DE NOËL DU SEEPM LE 16 DÉCEMBRE



Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses le vendredi 16 décembre pour le grand retour du party de Noël. D'autres détails suivront pour le repas!



APPEL À TOUS ET À TOUTES! Vous avez trop de décos de Noël? Vous ne savez plus quoi en faire? Vous souhaitez vous en débarrasser? Venez les porter au local syndical du SEECEM (B-1389) pour leur donner une seconde vie!

NOS DEMANDES SECTORIELLES DÉPOSÉES LE 21 OCTOBRE



Héloïse Moysan-Lapointe (FNNEQ) et Rachel Sarrasin (FEC-CSQ), co-porte-paroles de l'ASPPC, à propos du dépôt sectoriel

L'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) a déposé le 21 octobre [son cahier de demandes sectorielles](#) au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC). **Tel qu'il a été adopté par les membres des 61 syndicats de personnel enseignant du réseau collégial à la suite d'une importante consultation, ce cahier exprime les besoins actuels de la profession en vue, notamment, de répondre à l'objectif gouvernemental de faire de l'éducation une priorité nationale.**

« Grâce à notre alliance, nous sommes fiers de pouvoir déclarer que cette rencontre constitue le véritable point de départ de la négociation des conditions de travail de l'ensemble des profs de cégep du Québec! La pertinence de s'unir pour cette ronde de pourparlers se révèle d'autant plus grande que les défis à relever sont importants pour le réseau collégial. Du besoin de soutenir la réussite du plus grand nombre dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre en passant par les écueils du "tout-au-numérique" provoqués par la pandémie, il s'avère indispensable d'appuyer de manière plus adéquate les profs pour mieux soutenir l'éducation », de déclarer Yves de Repentigny et Youri Blanchet, respectivement vice-président de la FNNEQ-CSN et président de la FEC-CSQ.

Alors que, d'ici 2030, la majeure partie des emplois créés sur le marché du travail demanderont au minimum un diplôme d'études collégiales, les cégeps se trouveront une nouvelle fois au cœur des défis que devra relever la société québécoise. La diversification de la population qui fréquente nos établissements rend la tâche d'autant plus exigeante. **À ce sujet, les étudiantes et étudiants en situation de handicap sont, par exemple, quinze fois plus nombreux aujourd'hui qu'en 2007. De façon à y arriver, l'ASPPC met de l'avant des solutions afin de pérenniser le réseau en s'appuyant sur l'expertise enseignante. Pour que cette dernière puisse pleinement s'exprimer, il faudra toutefois s'attaquer aux problèmes de précarité et de surcharge de travail, entre autres enjeux.**

« C'est seulement avec des ressources adéquates, mieux ciblées et plus stables, combinées à une meilleure reconnaissance de notre profession, que l'on pourra améliorer durablement les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Le calcul est simple : il faut plus de temps pour enseigner ainsi que pour accompagner nos étudiantes et

étudiants vers la réussite », de conclure Youri Blanchet et Yves de Repentigny.

Rappelons que les revendications de la table centrale (salaires, retraite, droits parentaux, disparités régionales, etc.) seront déposées en Front commun le 28 octobre prochain.

PROFS EN NÉGO

LE FRONT COMMUN DU SECTEUR PUBLIC DÉPOSE SES DEMANDES



Le Front commun du secteur public a déposé [son cahier de demandes à la table centrale](#) le 28 octobre dernier. Des représentant-es du SEECM étaient sur place pour participer l'événement. Cliquez [ici pour consulter l'info-négo du 28 octobre 2022](#)

DÉPÔT LOCAL DE NOS DEMANDES - ACTION INTERSYNDICALE



En appui aux dépôt nationaux, les représentant-es des trois syndicats du Collège ont rencontré le Comité de direction (CODIR) pour présenter nos demandes à la partie patronale et l'inviter à nous appuyer dans nos revendications, en rappelant que les conditions de travail des employé-es sont aussi les conditions d'apprentissages des étudiant-es.



COUP D'OEIL SUR LE CRT DU 27 OCTOBRE

Le 27 octobre, les membres du CRT se sont entendus sur le projet de répartition pour la tâche de la session H23. Notons que, comme l'an dernier, les départements qui avaient utilisé moins d'ETC que ce que le projet d'A22 leur permettait se sont vu remettre une grande partie de l'allocation inutilisée pour la fabrication de leur tâche d'hiver. Les travaux d'analyse et de réflexion sur les dépassements d'allocation se poursuivront avec certains départements cet hiver dans le but que soient réparties les ressources de la façon la plus équitable possible. Notons que ces travaux s'inscrivent dans un plus large chantier de compréhension de la provenance et de la distribution des ressources au CRT.

La partie syndicale a aussi demandé de recevoir la ventilation des sommes versées en lien avec le PARÈS pour pouvoir évaluer

l'usage qui en a été fait. Nous avons appris que pour la prochaine session, celles-ci avaient été tout simplement partagées entre les départements à même le projet de répartition. Outre les discussions sur la tâche et les allocations, la partie syndicale a demandé et obtenu que les pratiques d'attribution des remplacements soient revues et qu'on adopte une interprétation plus rigoureuse de la convention en ce qui a trait à l'article 5-45.16 lors de l'attribution des remplacements. C'est une bonne nouvelle qui fera plaisir à certains de nos précaires!

Pour terminer, nous espérons pouvoir vous donner des nouvelles positives des différentes ententes qui sont encore sur notre table de travail, notamment en ce qui a trait au travail des coordos l'été et aux conditions de travail à la FC. Vous êtes toujours bienvenus au B-1389 si vous avez des questions sur l'avancement de nos travaux!

(EN RAPPEL) QUELQUES PRINCIPES ET QUELQUES MYTHES AUTOUR DE LA TÂCHE



Ça y est! Le SEECM et l'administration se sont entendus sur le projet de répartition pour la session d'hiver. Les chiffres ont été transmis aux coordinations départementales le. C'est donc le moment de « faire la tâche », soit de se répartir la tâche (cours, libérations, projets, etc.) entre enseignant.es d'un même département, et ce, de façon équitable. Vaste défi!

Voici donc quelques rappels et pistes de réflexion pour que ce moment, parfois éprouvant, se déroule le mieux possible.

L'importance de respecter l'allocation

Les coordinations départementales ont été informées des ressources en ETC dont chaque département dispose pour fournir la prestation de service attendu. Un ETC (Équivalent temps complet) représente l'équivalent d'un enseignant.e à temps plein pour la session. Par exemple, un département qui aurait reçu une allocation de 8,5 ETC signifie que des ressources ont été allouées pour payer les prestations de service de 8 enseignant.es à temps complet et d'un.e enseignant.e à temps partiel (50%).

Il est fondamental, pour autant que la chose soit mécaniquement possible, que chaque département respecte le nombre d'ETC qu'il s'est vu alloué. En effet, le non-respect de l'allocation par un département conduit à ce que les autres départements assument les coûts du dépassement. Le ministère ne finance pas plus lorsqu'un département excède son allocation. Ce sont donc les autres départements qui assument collectivement les coûts. C'est pour atténuer cette problématique que des Comités techniques sur la tâche ont été établis au cours de la session, non pas dans une perspective punitive, mais dans l'optique de comprendre ce qui amène certains départements à dépasser leur allocation de façon récurrente et de présenter des pistes pour corriger la situation, le cas échéant.

La distribution équitable des cours à l'intérieur des départements

Une fois le nombre de enseignant.es alloué.es connu (le nombre d'ETC), chaque département doit procéder à une distribution équitable de la tâche (8-6.03). La production des scénarios de tâche incombe à la coordination départementale, mais le scénario de tâche final doit être adopté en département. À moins de 45 jours de délais, la tâche d'un.e enseignant.e ne peut être modifiée sans

son consentement.

La convention collective ne définit pas la nature de l'équité sur le plan de la répartition. La CI peut servir de premier repère pour poser un jugement. Celle-ci se veut une mesure de la « charge individuelle » de chaque enseignant. Bien qu'elle tienne compte de plusieurs paramètres, la CI ne tient pas compte de tout. À ce sujet, la FNNEEQ indique dans un document que « [I]l département doit tenir compte du calcul de la CI, mais également des autres tâches à accomplir pour réaliser les fonctions départementales ou les activités prévues au plan de travail (présence à certains comités, élaboration ou mise à jour de notes de cours, perfectionnement, etc.) et de la difficulté de celles-ci (groupes d'étudiants plus difficiles, cours spécialisé qui nécessite une préparation plus lourde, etc.). L'équité s'évalue normalement sur une ou plusieurs années et non sur une session. » Il revient donc à chaque département de se doter de mécanismes prévoyant une répartition équitable.

Fausse croyance #1 : il est essentiel que tous les enseignant.es aient 80 de CI annuellement (ou qu'ils aient 40 de CI par session).

Tel qu'expliqué précédemment, la CI est une mesure de la charge individuelle d'un.e enseignant.e. Elle est indépendante du calcul des ETC alloués à un département. Qu'un département se répartisse équitablement les cours de manière à ce que tous.les enseignant.es soient à 78 de CI, ou de manière à ce que tous les enseignants soient à 82 de CI, cela n'a pas d'importance, *pour autant que l'allocation en ETC soit respectée*. Dans les faits, le Collège n'a pas de raison valable de refuser un scénario de tâche qui respecte l'allocation versée au département. Ainsi, il n'est pas nécessaire que chaque enseignant ait une CI de 40 pour une session ou une CI de 80 pour une année.

Par ailleurs, si le partage des groupes d'un même cours entre les membres d'un département peut être souhaitable sous certains angles, il reste que la multiplication des préparations différentes accentue la pression sur les ressources en gonflant rapidement la CI. Il importe donc de bien mesurer son impact à cet égard.

Fausse croyance #2 : il est essentiel que les non-permanent.es (les précaires) aient une CI de 80

À moins de dispositions à effet contraire, la convention collective s'applique en théorie à tous.les enseignant.es de la même manière, qu'ils.elles soient permanent.es ou non. Dans la pratique, les choses sont un peu plus complexes. Au Collège Montmorency, en s'appuyant sur (5-4.19), la pratique veut qu'à l'exception des remplacements en cours de session, tous.les enseignant.es d'une discipline soient considéré.es à temps complet, peu importe leur CI, pour autant qu'un résiduel de tâche soit attribué à un.e enseignant.e précaire, selon la liste d'ancienneté. Autrement dit, seul.e le.la dernier.ère précaire d'une discipline devrait être payé.e à la CI et, donc, seulement lui.elle doit nécessairement être à 40 de CI pour obtenir une pleine charge session ou 80 de CI sur un an pour obtenir un TCA (temps complet annuel). Un désaccord entre la partie syndicale et la partie patronale persiste toutefois sur cette question. Les discussions se poursuivent!

L'UNITÉ D'OCTOBRE 2022 EST DISPONIBLE

unité

Le numéro d'octobre 2022 d'*Unité*, publiée par Conseil central du Montréal métropolitain est disponible. Consultez-le [en cliquant ici](#).

ACTIVITÉS MILITANTES



Le collectif pacifiste Échec à la guerre organise cette année une cérémonie alternative du jour du Souvenir. [Cliquez ici](#) pour prendre connaissance des détails de l'événement

DATES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU SEECM

30 novembre à 12h00 au B-1372-77

14 décembre à 12h00 au B-1372-77

Un repas est fourni chaque fois dès 11h40!

PROCHAINES DATES IMPORTANTES POUR LE SEECM

CCMM : 2 novembre

Regroupement cégep : 3-4 novembre

Conseil d'administration : 8 novembre

Commission des études : 9 novembre

ASPPC : 24-25 novembre

Assemblée générale : 30 novembre

HORAIRE DES PRÉSENCES AU LOCAL SYNDICAL (B-1389)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant-midi	Sébastien	Amélie	Mélanie	Dominique	Mélanie
Après-midi	-	Sébastien	Jean-Philippe	Amélie	Dany

N'hésitez pas nous transmettre vos suggestions et commentaires à syndens@cmontmorency.qc.ca.

Avis de confidentialité : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.